



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant
Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél. : (514) 879-1385
Télec. : (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

COUR SUPÉRIEURE

« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch.C-36) »

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-047820-143
N° BUREAU : 144029-001

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT ET DE
COMPROMIS DE :

BÉTON BRUNET LTÉE, 7507852 CANADA INC.
(FAISANT AFFAIRES SOUS LA DÉNOMINATION
NEXT POLYMERS), GESTIONS R.C.F.L. INC.
(FAISANT AFFAIRES SOUS LA DÉNOMINATION
PRODUITS DE BÉTON SOULANGES), LES
PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC.,
DISTRIBUTION BRUNET INC., BÉTON
BRUNET 2001 INC./BRUNET CONCRETE 2001
INC., 7956517 CANADA INC. (FAISANT AFFAIRE
SOUS LA DÉNOMINATION INDUSTRIES B&X),
6353851 CANADA INC., 9197-8379 QUÉBEC INC. ET
7507917 CANADA INC.

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale
place d'affaires située au 1625, boul. Monseigneur-Langlois,
dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield, dans la province de
Québec, J6S 1C2.

Ci-après appelées « Débitrices Brunet »

-et-

RAYMOND CHABOT INC. (SR0163),

Personne morale dûment constituée ayant une place d'affaires à la
Tour de la Banque Nationale, 600, rue de La Gauchetière Ouest,
Montréal (Québec) H3B 4L8

Ci-après appelée « Contrôleur »

**RAPPORT DU CONTRÔLEUR PORTANT SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE DÉBITRICES BRUNET**

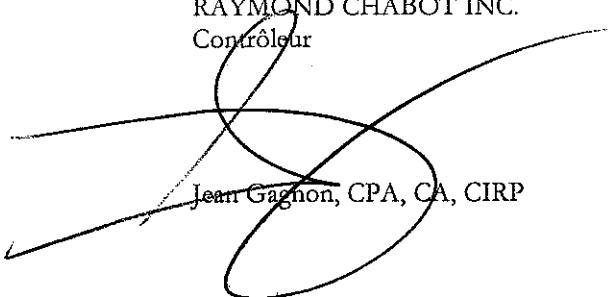
À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE :

Suivant l'émission de l'Ordonnance initiale datée du 28 novembre 2014 en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, nous vous soumettons un rapport portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet.

Le soussigné est à la disposition de la Cour pour répondre à toutes questions relatives à ce rapport ou aux affaires et finances des Débitrices Brunet.

Signé à Montréal, le 19 décembre 2014.

RAYMOND CHABOT INC.
Contrôleur



Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP

1. INTRODUCTION

Nous soumettons notre rapport au tribunal sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet dans le cadre d'une première demande de prorogation de l'Ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les Arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») rendue le 28 novembre 2014.

Le premier rapport du Contrôleur traite des sujets suivants :

- Mise en contexte (Section 2);
- Situation financière (Section 3);
- Suivi de l'évolution de l'encaisse (Section 4);
- Projections sur l'évolution de l'encaisse (Section 5);
- Situation de la charge prioritaire de la Banque HSBC Canada (« HSBC ») (section 6);
- Activités du Contrôleur (Section 7);
- Accrocs à l'Ordonnance initiale (Section 8);
- Mesures exceptionnelles visant Industries B&X (Section 9);
- Prorogation recherchée (Section 10);
- Conclusion et recommandations (Section 11).

2. MISE EN CONTEXTE

Fondées en 1923, les Débitrices Brunet sont un important groupe de sociétés œuvrant dans un large éventail de domaines liés à la construction. Leur siège social est situé au 1625, boul. Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield. Les débitrices sont toutes des filiales à part entière de Groupe Béton Brunet 2001 inc. dont monsieur Bernard Brunet est l'unique administrateur. Les Débitrices Brunet exploitent leurs activités par le biais de sept sociétés distinctes :

- Béton Brunet ltée : société fabricant des tuyaux de béton armé. Elle est présente sur la plupart des chantiers importants d'infrastructures au Québec. Elle œuvre également dans le domaine de la signalisation routière et de la fabrication et l'installation d'acier d'armature et de l'exécution de travaux d'infrastructures;
- 7507852 Canada inc. (Next Polymers) : société fabricant des tuyaux d'aqueducs, d'égouts et de drainage en PVC;
- Gestions R.C.F.L. inc. (Produits de béton Soulanges) : société œuvrant dans la fabrication de divers produits de béton (ponceaux, murs de tête, murs de soutènement, etc.) et de produits de béton sur mesure de grandes tailles;
- Les Produits de béton Casaubon inc. : société se spécialisant dans la fabrication de regards, de puisards et d'autres pièces préfabriquées en béton;
- Distribution Brunet inc. : société opérant un réseau de distribution des produits destinés aux réseaux d'aqueducs, d'égouts et de drainage, ainsi que tous produits connexes. Elle exploite neuf sites et places d'affaires au Canada, dont quatre au Québec.

DÉBITRICES BRUNET

Rapport du Contrôleur portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet

4

- Béton Brunet 2001 inc. : société produisant et distribuant du béton prêt à l'emploi pour les marchés résidentiel, commercial et industriel ainsi que pour la réalisation de grands travaux d'infrastructures et de construction. Elle exploite 11 sites et places d'affaires;
- 7956517 Canada inc. (Industries B&X) : société spécialisée dans la fabrication de pièces mécano-soudées pour les raffineries de pétrole;
- 6353851 Canada inc., 9197-8379 Québec inc. et 7507917 Canada inc. : sociétés offrant des services de main-d'œuvre à Béton Brunet 2001 inc. et à Industries B&X.

En temps normal, les Débitrices Brunet emploient, selon la période de l'année, de 400 à 700 personnes, dont la moitié dans la seule région de Salaberry-de-Valleyfield. Présentement, vu la période creuse de l'année et les mesures de restructuration entreprises qui ont mené à des mises à pied temporaires plus importantes qu'habituellement, les Débitrices Brunet emploient un peu moins de 200 employés.

Le 28 mai 2014, Béton Brunet ltée a obtenu de l'Autorité des marchés financiers son autorisation à soumissionner pour l'obtention de contrats publics en vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

Après de nombreuses années de croissance durable et rentable, les Débitrices Brunet font face, depuis 2010, à un contexte macro et microéconomique difficile, incluant :

- Le ralentissement économique général du marché de l'infrastructure : dans un contexte de compressions budgétaires aux niveaux provincial et fédéral, les dépenses en infrastructures ont été fortement réduites. Ce ralentissement s'est amplifié en 2011 dans le contexte difficile de la construction (commission Charbonneau) qui a entraîné une forte réduction ou des reports des mises en chantiers;
- La baisse de profitabilité : cette diminution des mises en chantiers, donc des revenus des Débitrices Brunet, a réduit la capacité de la société à couvrir ses frais fixes. De plus, les Débitrices Brunet font face, depuis quelques années, à un nouveau compétiteur dans le domaine des tuyaux de béton armé, ce qui a entraîné une pression à la baisse sur les prix de vente;
- L'exécution de contrats déficitaires : deux contrats d'envergure, entamés au printemps et à l'été 2013 dans le cadre du remplacement de poutres du pont Champlain et de l'échangeur des autoroutes 20 et 30, se sont soldés par des pertes estimées à 2 millions \$. En effet, il s'agissait pour les Débitrices Brunet d'une première expérience dans ce marché, des dépassements de coûts et des pénalités à la suite de retards ont engendré les pertes estimées;
- La sous-performance organisationnelle des Débitrices Brunet : depuis 2010, les Débitrices Brunet ont procédé à l'acquisition de sept sociétés et à l'ouverture de sept succursales et installations de production. Les difficultés d'intégration des sociétés acquises et la poursuite de la stratégie de croissance ont exercé une forte pression sur les ressources humaines, opérationnelles et financières des Débitrices Brunet, ce qui a mené à des problèmes de sous-performance opérationnelle.

Ces différents éléments, combinés à un printemps 2014 tardif qui a fait perdre de quatre à six semaines d'activités aux Débitrices Brunet, ont causé une crise de liquidités importante, avec les conséquences suivantes :

- Une forte pression des fournisseurs et plusieurs exigent depuis un certain temps d'être payés à la livraison. Ceci a eu un impact important sur les liquidités des Débitrices Brunet et leur capacité à s'approvisionner. Des pertes de ventes en ont résulté, faute d'approvisionnement, et cette situation perdue. Certaines activités ont d'ailleurs dû être suspendues de façon temporaire à quelques reprises, faute de matières premières;

- Des mises à pied saisonnières ont été effectuées plus rapidement qu'à l'habitude;
- Un défaut aux conditions des prêts d'exploitation octroyés par HSBC.

Afin de faire face à ces difficultés, les Débitrices Brunet ont procédé à l'embauche, à l'automne 2014, d'un conseiller en restructuration et d'un chef de la direction financière. Des mesures de rationalisation des coûts ont été mises en place et la direction a fait des efforts importants afin de trouver du financement additionnel. Aucun nouveau financement n'a pu être sécurisé et les efforts de rationalisation se sont révélés insuffisants.

Dans ce contexte, les Débitrices Brunet ont obtenu, le 28 novembre 2014, une Ordonnance initiale en vertu de la LACC et Raymond Chabot inc. a été désigné à titre de Contrôleur.

3. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 31 octobre 2012, 2013 (projets) et 2014 (préliminaires).

Cette analyse a consisté essentiellement en la prise de renseignements, procédés analytiques et discussions, portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction des Débitrices Brunet. Ce travail ne constitue pas une vérification et, conséquemment, nous n'exprimons pas une opinion sur ces états financiers.

Le sommaire des résultats pour les exercices terminés les 31 octobre 2012, 2013 (projets) et 2014 (préliminaires) est le suivant (non audités, en milliers de dollars) :

	31 oct. 2014	31 oct. 2013	31 oct. 2012
Ventes	79 155	93 567	100 565
Coût des ventes	77 013	81 171	82 769
	2 142	12 396	17 796
	2,7%	13,2%	17,7%
Frais de vente	4 496	8 226	8 147
Frais d'administration	9 968	13 664	7 334
Frais financiers	2 189	2 382	1 729
Amortissements	967	1 183	1 290
Perte d'exploitation	(15 478)	(13 059)	(705)
Bénéfice (perte) net(te)	(14 283)	(8 681)	109
BAIIA	(12 322)	(9 494)	2 315

Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- Diminution des ventes de 21,4 millions \$ ou 21 % entre 2012 et 2014. Ceci reflète les contextes macro et microéconomique difficiles exposés à la section précédente;
- Diminution de la marge brute qui atteint maintenant 2,7 %, soit une baisse de 15 % depuis 2012. En effet, la diminution des revenus a réduit la capacité des Débitrices Brunet à soutenir sa structure de coûts fixes;

DÉBITRICES BRUNET

Rapport du Contrôleur portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet

6

- Diminution des frais de ventes et d'administration de 7,4 millions \$ en 2014 par rapport à 2013. Cette diminution découle des efforts importants des dirigeants de réduire les coûts fixes des Débitrices Brunet;
- Cette diminution des frais fixes n'a toutefois pas été suffisante pour contrebalancer la diminution des ventes et de la marge brute. Ainsi, en 2014 seulement, les pertes d'exploitation ont atteint 15,5 millions \$ et le BAIIA (liquidités) était négatif à 12,3 millions \$;
- Cumulativement, les Débitrices Brunet ont subi, au cours des trois dernières années, des pertes d'exploitation de près de 30 millions \$ (perte nette de 22,9 millions \$). Pour la même période, le BAIIA (liquidités) était, quant à lui, négatif de plus de 19,5 millions \$.

Les bilans sommaires cumulés des Débitrices Brunet aux 31 octobre 2012, 2013 (projets) et 2014 (préliminaires) sont les suivants (non audités, en milliers de dollars) :

	31 oct. 2014	31 oct. 2013	31 oct. 2012
Actif			
Actif à court terme			
Débiteurs	30 193	40 511	36 448
Stocks et travaux en cours	24 702	27 333	31 085
Frais payés d'avance et autres débiteurs	3 805	2 381	982
	58 701	70 225	68 516
Immobilisations	9 121	9 486	13 440
Autres éléments d'actifs	4 271	2 535	4 710
	72 093	82 246	86 667
Passif			
Passif à court terme			
Emprunt bancaire	39 901	39 011	34 703
Créditeurs	28 918	24 863	22 900
Portion court-terme de la dette à long terme	5 087	5 847	1 313
	73 905	69 721	58 916
Dette à long terme	-	595	6 858
Impôts reportés et autres passifs	708	169	450
	74 613	70 484	66 223
Capitaux propres	(2 520)	11 763	20 443
	72 093	82 246	86 667
Ratios financiers			
Fonds de roulement	0,79	1,01	1,16
Endettement	(29,61)	5,99	3,24

Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- Les pertes répétées ont considérablement affaibli le bilan des Débitrices Brunet comme le montrent son ratio de fonds de roulement de 0,79 et l'avoir des actionnaires négatif au 31 octobre 2014;
- La perte d'exploitation de 15,5 millions \$ en 2014 a été principalement financée par la diminution des débiteurs (10,3 millions \$) et des stocks (2,6 millions \$) et par l'augmentation des créditeurs (4,1 millions \$);
- Ces importantes pertes ont fait fondre totalement les capitaux propres qui s'élevaient à plus de 20 millions \$ au 31 octobre 2012;

DÉBITRICES BRUNET

Rapport du Contrôleur portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet

7

- Les immobilisations ont diminué de près de 4 millions \$ en 2013 alors que certains équipements ont été vendus à des sociétés liées qui les ont refinancés auprès de tiers non liés (par exemple la Banque Royale du Canada). Le produit de ce refinancement a été réinjecté dans les opérations des Débitrices Brunet.
- Les immobilisations au 31 octobre 2014 se détaillent comme suit :

	31 oct. 2014
Terrains et immeubles	6 153
Machinerie et outillage (formes et matrices)	2 018
Mobilier de bureau et équipements informatiques	551
Autres	398
	9 121

- Les autres éléments d'actifs sont principalement constitués de soldes à recevoir de sociétés liées (3 millions \$) et d'impôts futurs (1,2 million \$).

4. SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Le tableau suivant présente une comparaison entre les projections et l'évolution réelle des avances bancaires pour la période de quatre semaines terminée le 12 décembre 2014.

(en milliers de \$ - non auditées)	Réel	Prévisions	Écarts
Encaissements			
Comptes clients au 14 novembre 2014	5 564	6 144	(581)
Débours			
Achats	2 056	2 303	246
Frais généraux, de ventes et d'administration	255	543	287
Salaires et déductions à la source	2 488	2 538	49
Loyer	10	76	65
Intérêts et frais bancaires	188	150	(39)
Dettes à long terme - capital et intérêts	138	160	22
Droits d'utilisation d'actifs de tiers	247	373	126
Taxes de vente	8	-	(8)
Frais de restructuration	196	558	361
Écart de change	384	-	(384)
	5 973	6 700	727
Diminution (Augmentation)	(409)	(555)	146
Avances bancaires - début	(40 312)	(40 312)	-
Avances bancaires - fin	(40 721)	(40 867)	146

Une analyse des écarts nous permet de dégager les constatations suivantes :

- Encaissements : L'écart s'explique par l'effet de l'Ordonnance initiale alors que certains clients ont retardé leur paiement au-delà des conditions de paiement qui leur sont accordées;
- Frais généraux, de ventes et d'administration : Il s'agit principalement d'un écart temporaire. Les dépôts d'Hydro-Québec (99 000 \$) et de Gaz Métro (94 000 \$) ont été exigés plus tard que prévu;
- Droits d'utilisation des actifs de tiers : Il s'agit principalement d'un écart temporaire. Des paiements de 60 000 \$ prévus le 12 décembre 2014 ont été prélevés la semaine suivante;

DÉBITRICES BRUNET

Rapport du Contrôleur portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet

8

- Frais de restructuration : Écart temporaire;
- Écart de taux de change : L'écart est causé par une dévaluation de la devise canadienne par rapport à l'américaine;
- Travail effectué sur les droits d'utilisation d'actifs de tiers : Sur une base de matérialité, nous avons obtenu les contrats de prêts et de location constituant les paiements prévisionnels et avons analysé la nature des actifs ainsi financés. De plus, nous avons mandaté une firme externe afin d'inspecter, sur une base d'échantillonnage, les actifs financés. Suite à ce travail, rien de matériel ne nous porte à croire que les actifs financés ne sont pas utilisés par les Débitrices Brunet dans le cadre de leurs opérations.

5. SITUATION DE LA CHARGE PRIORITAIRE DE HSBC

L'Ordonnance initiale accorde à HSBC une charge et une sûreté sur tous les biens des Débitrices Brunet jusqu'à concurrence de 2,5 millions \$ afin de pourvoir à la détérioration éventuelle de son déficit de margination au cours de la période de suspension des procédures.

Le tableau suivant présente le déficit estimatif au 28 novembre 2014 selon l'état de l'évolution de l'encaisse présenté dans notre rapport du 27 novembre 2014, le déficit réel à cette date, ainsi que celui constaté au 12 décembre 2014.

	Au 28 novembre 2014		Au 12 décembre 2014	
	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel
Comptes clients	36 687	41 402	35 665	42 801
Moins :				
Comptes intercompagnies	(11 735)	(17 164)	(11 735)	(17 732)
Comptes âgées de plus de 120 jours	(8 295)	(7 064)	(8 295)	(7 742)
Inéligibles	(1 073)	(1 073)	(1 073)	(1 073)
	15 584	16 101	14 562	16 254
Critère de financement	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%
Capacité d'emprunt sur comptes clients	11 688	12 076	10 922	12 190
				11 206
Stocks	17 799	17 799	17 799	17 476
Critère de financement	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Capacité d'emprunt sur stocks	8 900	8 900	8 900	8 738
Créances possiblement prioritaires	(1 702)	(1 714)	(1 715)	(1 564)
Honoraires pré-ordonnance initiale (E&Y)	-	-	-	66
Capacité d'emprunt totale	18 885	19 261	18 106	19 430
Avances bancaires (excluant chèques en circulation)	40 275	40 955	40 867	40 721
Déficit selon rapport	(21 389)	(21 694)	(22 761)	(21 291)
Clients sujets à des dénonciations de fournisseurs	(504)	(448)	(393)	(985)
Déficit	(21 893)	(22 143)	(23 153)	(22 276)

Le calcul du déficit estimatif présenté ci-haut repose sur les hypothèses suivantes :

- Comptes clients : selon les listes au 12 décembre 2014.

DÉBITRICES BRUNET

Rapport du Contrôleur portant sur l'état des affaires et des finances des Débitrices Brunet

9

- Stocks : selon l'estimé de E&Y dans son rapport du 7 novembre 2014 ajusté pour les mouvements de stocks depuis le 30 septembre 2014 pour les sociétés maintenant un système d'inventaire permanent.
- Créances prioritaires : selon les employés présentement en poste et ceux ayant été mis à pied temporairement et selon les soldes de taxes de vente et de déduction à la source au 12 décembre 2014.
- Honoraires pré-ordonnance initiale (E&Y) : Compte tenu que la HSBC a prélevé, sans autorisation ni préavis aux Débitrices, certains honoraires de E&Y pour des services rendus avant l'émission de l'ordonnance initiale, nous les avons ajoutés à la capacité d'emprunt.
- Certains comptes clients (1,3 million \$ au 12 décembre 2014) sont sujets à des dénonciations de fournisseurs. Compte tenu que le détail de ces fournisseurs n'était pas disponible au moment de ce rapport, nous avons retiré la totalité de ces comptes clients des calculs ci-haut.

Le déficit a, depuis le 28 novembre 2014, augmenté de 133 000 \$ contre 1,3 million \$ selon les prévisions. Cet écart positif de 1,1 million \$ s'explique sommairement comme suit :

(en milliers de \$)	Montant
Détérioration prévue	(1 260)
Facturation supérieure aux prévisions	728
Augmentation des comptes âgés de plus de 120 jours	(508)
Écarts temporaires sur les débours	
Frais de restructuration	327
Dépôts - services publics	193
Loyers	65
Droits d'utilisation des actifs de tiers	60
Autres	262
	1 127
Détérioration réelle depuis l'Ordonnance initiale	(133)

6. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Nous présentons à l'Annexe A l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période de huit semaines se terminant le 6 février 2015.

Cet état démontre que d'ici au 6 février 2015, le déficit de margination de la HSBC augmenterait à environ 3,5 millions \$ par rapport au déficit constaté au 28 novembre 2014 (suivant les prémisses d'E&Y à être utilisés suivant l'Ordonnance initiale). Ainsi, les Débitrices Brunet demandent à la cour, dans la présente requête, d'augmenter de 1 million \$ la charge accordée en faveur de la HSBC, soit à 3,5 millions \$.

7. ACTIVITÉS DU CONTRÔLEUR

Depuis sa nomination, les principales actions du Contrôleur peuvent être résumées comme suit :

- La publication de l'Ordonnance initiale sur son site web;

- L'envoi de l'avis d'une Ordonnance initiale aux créanciers connus;
- L'analyse de différents scénarios de restructuration avec les dirigeants et leur procureur;
- L'envoi d'avis de suspension de procédures à certains créanciers;
- De nombreuses communications avec certains clients et créanciers;
- La publication des avis de l'ordonnance relative au traitement des réclamations dans les journaux et envoyé par la poste à environ 1 500 créanciers les informations pertinentes liées aux processus de traitement des réclamations.
- Le traitement des es réclamations reçues à ce jour.
- La publication des informations pertinente sur le site internet du Contrôleur.
- L'assistance à la direction des Débitrices Brunet dans la préparation de prévisions financières mensuelles et l'état de l'évolution de l'encaisse hebdomadaire.
- Communications fréquentes avec l'Agent d'information.

8. ACCROCS À L'ORDONNANCE INITIALE

Nous avons été informés que deux clients ont soit mis fin à leurs relations avec une des Débitrices Brunet ou refusent de respecter les contrats en cours (en n'acquittant pas à échéance leurs obligations) le tout, semble-t-il, en contravention des prescriptions de l'Ordonnance initiale et/ou la LACC. Ces gestes fragilisent inutilement les activités des Débitrices Brunet.

Considérant les conclusions de l'ordonnance initiale dont il n'avait pas connaissance, un client s'est ravisé et a confirmé qu'il allait maintenir le contrat.

9. MESURES EXCEPTIONNELLES VISANT INDUSTRIES B&X

Industries B&X opère une usine spécialisée dans la fabrication d'équipements pour raffineries de pétrole utilisant le procédé de craquage FCCU (« fluid catalytic cracking unit») à Salaberry-de-Valleyfield. Son champs d'expertise inclut la fabrication de cyclones et de réservoirs sous pression et autres accessoires, qu'elle vend principalement à des clients étrangers. Industries B&X œuvre dans un secteur pointu et emploie directement ou indirectement une soixantaine de personnes hautement spécialisées.

De plus, Industries B&X est captive à 80 ou 90 % d'un client qui a clairement indiqué à la direction qu'aussi longtemps qu'elle demeurerait partie aux procédures aux termes de la LACC, aucun nouveau contrat ne lui serait accordé. Considérant que le seul contrat en cours sera complété en février 2015, il est primordial qu'Industries B&X obtienne de nouveaux contrats en janvier 2015 sans quoi elle devra mettre à pieds un certain nombre d'employés spécialisés (jusqu'à environ 60) qu'elle risque fort probablement de perdre de façon définitive.

Compte tenu de cette situation et afin de permettre à Industries B&X de survivre, la direction considère faire ce qui suit au cours des prochains jours ou semaines :

- Faire évaluer ses stocks par une firme indépendante;

- Obtenir un financement indépendant de celui existant afin de permettre de faire une offre de compromis à la HSBC et aux autres créanciers d'Industries B&X;
- Obtenir l'engagement écrit de ses créanciers qu'ils déposeront leur preuve de réclamation plus rapidement et à voter, lors d'une assemblée qui pourrait se tenir au cours du mois de janvier 2015, afin d'approuver un plan d'arrangement.

10. PROROGATION RECHERCHÉE

Les Débitrices Brunet demandent une première prorogation de l'Ordonnance initiale jusqu'au 4 février 2014 afin de :

- Continuer leurs opérations, ce qui s'avère nécessaire pour assainir l'état des flux de trésorerie;
- Poursuivre la revue de la structure opérationnelle et de mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer la viabilité financière de leurs opérations;
- Compléter le processus de traitement des réclamations et d'ainsi déterminer l'étendue de leur dette ainsi que l'opportunité potentielle d'impliquer les sociétés liées aux Débitrices Brunet dans un éventuel plan d'arrangement;
- Poursuivre leur analyse de la rentabilité des activités des diverses entités des Débitrices Brunet afin de consolider l'ensemble des opérations ou de se délester des éléments moins stratégiques, le cas échéant;
- Continuer les démarches entamées afin d'obtenir du financement et de poursuivre les discussions entamés avec des investisseurs et/ou prêteurs potentiels à cet égard;
- Développer un plan d'arrangement viable devant permettre la continuation des opérations des Débitrices Brunet, dans le meilleur intérêt de l'ensemble des parties intéressées;

Le Contrôleur est d'avis qu'il est dans le meilleur intérêt des parties prenantes (créanciers, employés, clients, fournisseurs, et communautés où oeuvrent les Débitrices Brunet) d'accorder la prorogation de délai puisqu'à défaut de ce faire, les conséquences pour ces parties prenantes seraient significatives. En effet, l'interruption du processus en cours aux termes de la LACC, signifierait en toute probabilité une fin immédiate des activités des Débitrices Brunet et une faillite et/ou la liquidation des éléments d'actifs de ces dernières.

Une analyse préliminaire des résultats que pourrait avoir une faillite et/ou la liquidation immédiate des Débitrices Brunet nous démontre ce qui suit :

(en milliers de \$ - non audité)	Valeur comptable	Valeur de réalisation estimée
Comptes clients (excluant intercompagnies)	25 069	10 347
Stocks	21 051	5 696
Travaux en cours	1 664	457
Immobilisations corporelles - immeubles	6 153	6 926
Immobilisations corporelles - équipements et autres	2 967	589
	56 905	24 016

La valeur estimative de réalisation dans un contexte de faillite et/ou liquidation repose sur les principales hypothèses suivantes :

- La valeur de réalisation des comptes clients oscille entre 20 % et 60 % selon les critères suivants :
 - Le type d'opération (distribution, fabrication, construction, etc.);
 - Le type de facturation (produits livrés, facturation progressive, etc.);
 - Les fournisseurs potentiellement dénoncés ou détenant un droit potentiellement prioritaire sur les comptes clients;
 - Interruption de chantiers;
 - L'âge des comptes;
 - L'interruption de chantiers;
 - L'existence de litiges ou extras.
- Les stocks comprennent un grand nombre de pièces extrêmement variées localisées à de multiples endroits au Québec, en Ontario, en Alberta et dans les Maritimes. Nous avons évalué leur valeur de réalisation entre 20 % et 50 % de leur valeur comptable selon qu'il s'agisse de produits finis ou de matières premières.
- Les travaux en cours ont été évalués à 30 % de leur valeur comptable basé sur le contexte contractuel.
- Nous avons évalué la valeur de réalisation des immeubles à 75 % de leur valeur marchande étant donné que plusieurs d'entre eux sont à usage dédié et l'unique occupant est l'une des Débitrices Brunet.
- Les équipements et autres, qui comprennent de l'équipement de production, le matériel informatique et le mobilier de bureau, ont été évalués à 25 % de leur valeur comptable;

Ces actifs sont grevés en faveur des créanciers suivants pour un total d'environ 47,7 millions \$:

- HSBC – 41,1 millions \$ (marge de crédit, charge additionnelle pour garantir le déficit de margination additionnel et baux);
- Charge d'administration – 500 000 \$;
- Charge des administrateurs – 750 000 \$;
- Banque de développement du Canada – 3,8 millions \$;
- GE – 1,2 million \$;
- Lucien Brunet – 1 million \$;
- Desjardins – 319 000 \$;
- Intact – montant indéterminé.

Il en ressort de cette analyse sommaire que les créanciers ordinaires ne recevraient pas de dividende en contexte de faillite, sans prendre en compte les frais et honoraires de réalisation.

¹ Le 5 décembre 2014, Altus Group Limited a produit un rapport à la demande d'E&Y présentant les valeurs marchandes des immeubles et des terrains.

11. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, les créanciers ordinaires ne percevraient aucun dividende et la HSBC subirait une perte substantielle;
- Le processus de restructuration sous la LACC a débuté il y a que trois semaines et les Débitrices Brunet ont besoin de temps additionnel pour poursuivre la mise en œuvre des mesures de restructuration entreprises et présenter un plan d'arrangement viable à ses créanciers.

Nous recommandons que les Débitrices Brunet obtiennent une prorogation de l'Ordonnance initiale jusqu'au 4 février 2015, notamment afin de :

- Poursuivre ses démarches de financement;
- Évaluer la possibilité de vendre certaines filiales ou divisions;
- Compléter certaines analyses financières et l'élaboration d'un Plan d'arrangement viable.

Le tout soumis respectueusement par Raymond Chabot inc., en sa qualité de Contrôleur.

ANNEXE A

ANNEXE A – ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

L'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 13 décembre 2014 au 6 février 2015 est présenté en détail plus loin dans cette section.

Objet de l'état de l'évolution de l'encaisse

L'état de l'évolution de l'encaisse a été préparé le 18 décembre 2014 par la direction des Débitrices Brunet à partir d'un bilan estimatif au 12 décembre 2014 et surtout en fonction d'hypothèses conjecturales pour ce qui a trait aux résultats.

Le but de ces projections est de présenter au Tribunal une information financière prospective dans le cadre du dépôt d'une Ordonnance initiale en vertu de la LACC. Il est à signaler que ces informations risquent de ne pas convenir à d'autres fins.

L'état de l'évolution de l'encaisse a été préparé en fonction d'hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction des Débitrices Brunet a prévu adopter pour la période du 13 décembre 2014 au 6 février 2015, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, de l'avis de la direction, sont les plus probables, mais surtout en fonction des hypothèses conjecturales qui cadrent avec l'objet des projections, mais qui ne sont pas nécessairement les plus probables.

Étant donné que ces projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts pourront être importants.

Continuité de l'exploitation

Les présentes projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées dans la perspective d'une continuité de l'exploitation, en tenant compte de certaines mesures qui ont ou seront mises en place par les dirigeants pour réduire les dépenses, considérant une capacité d'emprunt restreinte. Cette période permettra d'évaluer les perspectives d'avenir des Débitrices Brunet.

Hypothèses conjecturales et probables

L'état de l'évolution de l'encaisse a été établi sur une base individuelle et consolidée pour l'ensemble des sociétés et repose surtout sur des hypothèses conjecturales qui sont énoncées ci-après.

Encaissements

COMPTES CLIENTS

Les montants sont estimés en fonction d'une analyse détaillée des principaux comptes, de l'historique, des ventes prévues et de l'expérience des dirigeants. Le délai moyen de perception est d'environ 60 jours.

VENTES PRÉVISIONNELLES

Les ventes prévisionnelles sont basées sur l'historique et reflètent les plus récentes tendances et l'expérience des dirigeants.

Débours

ACHATS

Les achats de matières premières sont établis en fonction des stocks actuels et des ventes estimées par la direction et payés à la réception de la marchandise.

SALAIRES ET DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Les salaires reflètent les mises à pied temporaires prévues et sont payés à la semaine ou aux deux semaines, selon la société.

FRAIS GÉNÉRAUX, DE VENTES ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais sont estimés en fonction du volume des ventes prévues, de l'expérience et en vertu d'ententes contractuelles. Ils sont acquittés à la réception de la facture ou au comptant.

INTÉRÊTS, FRAIS BANCAIRES ET DETTE À LONG TERME

Ils reflètent les ententes présentement en vigueur avec les prêteurs.

DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS DE TIERS

Les droits d'utilisation d'actifs de tiers sont relatifs à des équipements et immeubles détenus par des sociétés liées aux Débitrices Brunet et utilisés par ce dernier. Les versements prévus correspondent aux capitaux et intérêts devant être assumés par ces sociétés liées sur les dettes grevant les actifs.

TAXES DE VENTE

Les taxes de vente sont estimées en fonction du volume de ventes et des débours à venir.

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Estimés en fonction de l'expérience et payables à la réception de la facture.

Facteurs de risque inhérents aux prévisions

Les prévisions reposent notamment sur :

- La capacité de la société à percevoir les comptes clients;
- La capacité de la société de réaliser les ventes prévisionnelles en fonction de l'inventaire et selon les marges de profit établies;
- La capacité de maintenir le soutien des principaux créanciers garantis.

Groupe Béton Brunet et AL.
Variations prévisionnelles des avances bancaires pour la période de huit semaines se terminant le 6 février 2015
(Non audité)

(en milliers de \$)	12-déc	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-fevr	Total
Encassements										
Comptes clients au 12 décembre 2014										
Courants	1 529	1 542	1 542	758	1 372	1 278	969	656	647	8 751
Litigieux	-	-	-	-	-	-	20	746	195	960
Ventes subséquentes	10	10	10	10	15	51	57	62	84	300
	1 539	1 553	1 553	768	1 387	1 329	1 045	1 463	927	10 011
Décaissements										
Achats	421	85	85	-	305	305	305	305	360	2 088
Frais généraux, de ventes et d'administration	254	62	62	28	95	112	105	49	113	819
Salaires	381	447	447	323	380	238	313	245	313	2 639
Déductions à la source	162	187	187	142	150	110	138	108	134	1 131
Loyers	65	-	-	76	-	-	-	-	76	217
Intérêts et frais bancaires	2	-	-	150	-	2	-	-	150	303
Dettes à long terme - capital et intérêts	-	77	77	70	3	10	33	93	24	310
Droits d'utilisation d'actifs de tiers	235	93	93	143	36	166	159	143	8	983
Taxes de ventes	-	-	-	-	-	-	-	252	-	252
Frais de restructurations	181	-	-	1	376	101	76	76	76	887
Bank consultant fees / information agent	35	-	-	-	40	30	30	30	30	195
Unreconciled difference	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 737	951	951	932	1 385	1 075	1 159	1 302	1 283	9 825
Diminution (augmentation)	-	(198)	602	(164)	2	254	(114)	161	(357)	187
Avances bancaires au début	-	(40 721)	(40 919)	(40 317)	(40 481)	(40 479)	(40 225)	(40 338)	(40 177)	(40 721)
Avances bancaires à la fin	(40 721)	(40 919)	(40 317)	(40 481)	(40 479)	(40 225)	(40 338)	(40 177)	(40 534)	(40 534)
Avances autorisées	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000
Disponibilité (découvert)	279	81	683	519	521	775	662	823	466	466

Groupe Béton Brunet
Situation estimative de la HSBC pour la période de huit semaines se terminant le 6 février 2015
(non vérifié)

(en milliers de \$)	12-déc	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr
Actifs cédés en garantie									
Comptes clients									
Solde au début		42 801	42 079	41 287	40 519	39 551	38 641	38 477	37 434
Ventes		889	661	-	456	456	858	456	1 042
Taxes sur les ventes		133	99	-	88	88	128	68	156
Ventes interco incluses ci-dessus		(204)	-	-	(105)	(105)	(105)	(105)	(130)
Encaissements									
Comptes clients au 12 décembre 2014		(1 529)	(1 542)	(738)	(1 372)	(1 278)	(989)	(1 401)	(842)
Ventes subséquentes		(10)	(10)	(10)	(15)	(51)	(57)	(62)	(94)
Soled à la fin	42 801	42 079	41 287	40 519	39 551	38 641	38 477	37 434	37 575
Moins :									
Comptes interco	(17 732)	(17 732)	(17 732)	(17 732)	(17 732)	(17 732)	(17 732)	(17 732)	(17 732)
Comptes de plus de 120 jours	(7 742)	(7 817)	(7 892)	(7 967)	(8 042)	(8 117)	(8 172)	(7 502)	(7 382)
Comptes inéligibles (note 1)	(2 386)	(2 386)	(2 386)	(2 386)	(2 386)	(2 386)	(2 386)	(2 386)	(2 386)
Crédit de financement	14 941	14 144	13 277	12 434	11 391	10 406	10 188	9 814	10 075
Financement sur les comptes clients	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%	75,0%
Stocks	11 206	10 608	9 958	9 325	8 543	7 804	7 641	7 380	7 557
Soled à la fin (note 2)	17 476	17 476	17 476	17 476	17 476	17 476	17 476	17 476	17 476
Critère de financement	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Financement théorique sur les stocks	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738
Financement maximum sur les stocks	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Financement sur les stocks	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738	8 738
Créances possiblement prioritaires									
Taxes de vente	(115)	(153)	(239)	(239)	(199)	(202)	(269)	(23)	(109)
Salaires et vacances	(1 186)	(1 186)	(1 186)	(1 186)	(1 186)	(1 186)	(1 186)	(1 186)	(1 186)
Déductions à la source	(263)	(187)	(142)	(150)	(110)	(138)	(108)	(134)	(112)
Capacité d'emprunt	(1 556)	(1 526)	(1 567)	(1 575)	(1 499)	(1 526)	(1 563)	(1 343)	(1 407)
Avances bancaires	18 379	17 820	17 129	16 488	15 785	15 016	14 815	14 755	14 887
Paiement de comptes pré-ordonnance initiale (E&Y)	(40 721)	(40 919)	(40 317)	(40 481)	(40 479)	(40 225)	(40 338)	(40 177)	(40 534)
Surplus (déficit)	66	66	66	66	66	66	66	66	66
Déficit réel au 28 novembre 2014	(22 276)	(23 033)	(23 122)	(23 827)	(24 628)	(25 143)	(25 457)	(25 356)	(25 581)
Écart	(22 143)	(22 143)	(22 143)	(22 143)	(22 143)	(22 143)	(22 143)	(22 143)	(22 143)
	(133)	(890)	(980)	(1 784)	(2 485)	(3 000)	(3 314)	(3 213)	(3 439)

Note 1 : Basé sur le montant présenté dans le rapport de E&Y daté du 7 novembre 2014 plus les comptes clients de BBC Infrastructures.
 Note 2 : Basé sur le montant présenté dans le rapport de E&Y daté du 7 novembre 2014 ajusté pour refléter les variations des stocks des sociétés détenant un inventaire permanent.